

### **Inspection des denrées alimentaires**

En 2017, 3884 établissements ont été inspectés sur le canton de Vaud ce qui représente 46.5% des entreprises du canton, soit 3.1% de moins qu'en 2016 (514 inspections). Le nombre d'inspections effectuées dans les entreprises industrielles est resté stable par rapport à 2016.

L'analyse des entreprises s'effectue selon le concept d'évaluation du risque selon l'ord. fédérale sur l'exécution de la législation sur les denrées alimentaires (OELDAI). Les critères sur lesquels sont évaluées les entreprises sont l'autocontrôle, la qualité des denrées, les processus/activités, les locaux/matériel ainsi que l'historique et le management. Pour cette analyse du risque, s'ajoutent deux critères supplémentaires qui sont l'importance de l'entreprise (locale, régionale et nationale) ainsi que la nature de la clientèle consommant la marchandise.

Pour l'année 2017, la répartition des suites administratives prises à la suite des inspections est la suivante :

- Contestations avec émoluments : 36.7%
- Contestations sans émoluments : 21.6%
- Dénonciations : 3.2%
- Sans suite : 38.5%

Par rapport à l'année précédente, le pourcentage de contestations a augmenté de 2.9% pour atteindre 58.3% (2016 : 55.4%). Ces suites sont principalement transmises aux établissements de restauration qui restent en comparaison aux autres établissements majoritaires sur le canton. Le pourcentage des dénonciations a lui augmenté de 1% pour atteindre 3.2% des inspections effectuées (2016 : 2.2%).

Comme chaque année et ceci malgré le recours à un laboratoire privé pour la mise en place d'un autocontrôle, du suivi microbiologique et des processus, certaines entreprises, surtout dans le domaine de la restauration, ont encore de la peine à maintenir à long terme les situations corrigées, à former leur personnel et à faire respecter les directives internes. Il est très fréquemment relevé que les titulaires de licence ne sont jamais présents dans les entreprises et n'ont quelques fois même pas connaissance des activités liées à l'établissement ! De plus, la situation financière actuelle ne permet souvent pas la remise en état rapide des locaux et équipements demandant ainsi des délais de remise à niveau supplémentaires.

En 2017, le canton de Vaud a été interpellé pour 31 enquêtes RASFF, soit 10 de plus que l'année précédente.

### **Destructions – Confiscations - Séquestre**

En parallèle des RASFF & RAPEX, le canton a procédé en 2017 à la destruction, la confiscation ou le séquestre de marchandises. Il s'agissait avant tout de denrées alimentaires ne répondant plus aux exigences légales en matière de sécurité (tromperie et traçabilité pas garantie) et d'hygiène alimentaire.

### **Entreprises fromagères et de production laitière**

Sur la continuité de 2016, la mise en place d'un guide de bonnes pratiques dans les exploitations de transformation laitière et d'estivage s'est consolidée en 2017. Une grande amélioration a été vérifiée au niveau de sa mise en place.

De manière générale, l'hygiène s'améliore continuellement dans les fromageries et les chalets d'alpage et les jeunes exploitants sont également plus disposés à élaborer et mettre en place un guide des BPF ou un système HACCP adapté à leur entreprise.

#### Manifestations dans le canton

Des inspections et/ou prélèvements ont été effectués dans les principales manifestations.

#### Activités diverses

##### Contrôle routier (avec gendarmerie et/ou police municipale)

---

La gendarmerie vaudoise a sollicité notre collaboration pour les traditionnels contrôles routiers intercantonaux et pour des interpellations de véhicules transportant des marchandises "surgelées" dans des véhicules non équipés d'installation de réfrigération. Dans ce domaine bien particulier, nous pouvons relever comme l'année précédente que les transporteurs professionnels maîtrisent le transport des denrées alimentaires.

Nombre de contrôles: 7 - Contrôles sur une journée ou ½ journée

##### Prélèvements de vin

---

Les prélèvements pour la commission des 1<sup>ers</sup> grands crus et des AOC ont été reconduits en 2017.

### **Section métrologie (bureau cantonal vaudois des poids et mesures)**

Sur l'ensemble du canton, 12'787 instruments de mesure étaient en service et 7706 soumis à vérification pour l'année 2017. Pour l'année qui vient de s'achever, 6203 instruments ont été vérifiés, soit 80.5%. Une augmentation des résultats de 9.2% a été constatée au niveau cantonal et ceci malgré le fait que 3 personnes soient en formation et 2 d'entre elles aient commencé seulement en avril et août derniers.

Les instruments de mesure vérifiés font partie d'une liste exhaustive qui regroupe par exemple les balances destinées à la vente au public, les balances ferroviaires, les appareils de mesure des gaz d'échappement, les préemballeuses, les mesureurs de longueur ou encore les citernes de transport. Les statistiques sont soumises à une constante évolution venant du fait que la quantité des instruments soumis à vérification varie continuellement en fonction du renouvellement effectué dans les entreprises, des fermetures et ouvertures de commerces. A savoir, chaque instrument mis sur le marché ne peut être vérifié qu'à la fin de la 1<sup>ère</sup> périodicité.

Comme chaque année et en plus des vérifications ordinaires pour le maintien à niveau de la qualité des instruments de mesure du canton, plusieurs services de l'Etat font également appel au BCPM pour leur vérification dans leur secteur d'activités respectives :

- Le Service des automobiles et de la navigation pour les appareils anti-pollution des garages ;
- La Pharmacienne cantonale pour les balances de pharmacie ;
- Les inspecteurs et contrôleurs des denrées alimentaires pour des balances diverses ;
- Les nombreuses entreprises soumises à un audit de qualité sous les normes ISO. Ces entreprises sont toujours plus exigeantes et demandent toujours plus d'interventions du BCPM.

L'objectif METAS pour l'année 2017, à savoir les contrôles des systèmes POS (terminaux de points de vente), a été effectué et entièrement atteint. Sur le terrain, cet objectif a été effectué avec une difficulté à obtenir certaines données informatiques de la caisse (numéro, version logicielle).

Lors du deuxième semestre de l'année, un projet pour élaborer une nouvelle loi cantonale sur la métrologie a commencé afin de remplacer l'ancienne loi de 1894 devenue totalement obsolète.

Dans le cadre du suivi officiel de notre système de management de la qualité au sein du BCPM, les modifications prévues dans le manuel qualité ainsi que sa mise à jour biannuelle ont été effectuées

Durant l'année 2017, le développement du système Limsophy s'est poursuivi avec différentes phases de tests, de validations et de mises en production des nouvelles versions du logiciel. De plus, les mises à niveau du mode d'emploi ont été déployées.